Uriage : Le juge des libertés récidive

24/09/2010 à 21h33

Yann Cattin, le juge des libertés mis en cause par les syndicats de police pour avoir décidé de laisser en liberté le second braqueur présumé du casino d'Uriage a récidivé aujourd'hui matin, en faisant libérer un délinquant de 21 ans qui s'était évadé en juillet.

En juillet, ce délinquant qui purgeait trois peines de 6, 4 et 3 mois pour vol aggravé, conduite sans permis et abus de confiance, s'était évadé de la maison d'arrêt de Varces (Isère), à l'occasion d'une permission de sortie.

Interpellé hier et déféré aujourd'hui au parquet de Grenoble, il avait été présenté au juge des libertés et de la détention (JLD), qui a décidé de le libérer, à la surprise générale, alors que le jeune homme devait sortir le 3 novembre.

On est désolé de voir que la justice n'a pas pris la mesure de ses récentes décisions. Que le même JLD décide de relâcher une personne qui a commis des actes répréhensibles, c'est inadmissible", a déclaré la secrétaire départementale du syndicat Alliance Valérie Mourier. "*Des mesures devraient être prises contre ce juge pour lui expliquer que lorsque des personnes sont condamnées, il faut qu'elles purgent leur peine.*"

Le Figaro

(Merci à Odyss)